



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RFA

Question écrite n° 8171

Texte de la question

M Jean Proveux attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'acquittement au bénéfice du doute par la justice allemande du comte Von Korff, chef de la gestapo à Chalons-sur-Marne au cours de la dernière guerre mondiale. A ce titre, le comte Von Korff a été responsable de l'arrestation de nombreux juifs qui ont été déportés dans des camps de concentration d'où la plupart ne sont jamais revenus. Cet acquittement a suscité une vive émotion parmi la population victime de ces actes criminels, et des associations de résistants. C'est pourquoi, il lui demande de lui faire connaître la position du Gouvernement sur cette affaire. Quelles interventions éventuelles peuvent être engagées auprès du Gouvernement de la RFA pour que justice soit rendue.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement français a suivi avec une attention toute particulière le procès de la personne citée par l'honorable parlementaire. Cette affaire relevant de la juridiction interne de la République fédérale d'Allemagne, il n'est pas possible, en la circonstance, d'engager des interventions directes auprès des autorités allemandes. Il reste que celles-ci connaissent parfaitement le sentiment du Gouvernement à ce sujet, et plus généralement pour toutes les questions concernant les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Proveux Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8171

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 194